



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 0144 6813 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

CST central du 26 septembre 2025

Amendement SUPAP-FSU au point 4 sur la protection sociale complémentaire – volet prévoyance

Amendement 1

Remplacer le barème de prise en charge de la Ville proposé au Conseil de Paris :

REVENU BRUT	Jusqu'à 1 950 €	Jusqu'à 3 000€	Au-delà de 3 000€
ALLOCATION PREVOYANCE	100%	22€	17,50€

Par celui-ci :

REVENU BRUT	Jusqu'à 1 950 €	Jusqu'à 2 250 €	Jusqu'à 3 000€	Au-delà de 3 000€
ALLOCATION PREVOYANCE	100%	28	25€	20€

Amendement SUPAP-FSU au point 5 relatif aux élections professionnelles du 10 décembre 2026

Amendement 2

Remplacer : Dans la suite logique des élections précédentes, la Ville de Paris a retenu le vote électronique comme modalités de vote.

Par : La Ville de Paris a retenu le vote à l'urne comme modalité de vote.